

Lyon, le 28 octobre 2019

L'inspection pédagogique régionale de
Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Objet : Actualité de notre discipline

Inspection pédagogique
régionale de Lettres

Chères collègues, chers collègues,

Téléphone
04 72 80 63 38
04 72 80 60 09

L'inspection pédagogique régionale de lettres vous souhaite une excellente année scolaire 2019-2020 et vous adresse quelques informations et pistes de réflexion sur l'actualité du système éducatif et de notre discipline.

Courriel
ipr@ac-lyon.fr

La Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a été publiée au [JORF n°0174 du 28 juillet 2019](#). Si la circulaire de rentrée 2019 du ministère de l'éducation nationale porte sur le premier degré, rappelons que dans le même [Bulletin officiel n°22 du 29 mai 2019](#) ont été publiés les attendus de fin d'année et repères annuels de progression des cycles 2 à 4. Mais cette année, l'essentiel de l'actualité de notre institution concerne le lycée.

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Le collège

Les professeurs exerçant en collège tiendront compte des [Programmes de français, de mathématiques et d'enseignement moral et civique du cycle des apprentissages fondamentaux \(cycle 2\), du cycle de consolidation \(cycle 3\) et du cycle des approfondissements \(cycle 4\)](#), qui reprennent pour l'essentiel les ajustements parus au Bulletin officiel n° 30 du 26 juillet 2018, dont vous informait notre lettre de rentrée 2018. « Les attendus de fin d'année fixent un horizon en termes de connaissances et de compétences. Des exemples de réussite sont proposés afin d'illustrer ce que doit savoir faire l'élève de la fin du CP à la fin de la classe de 3^e ». On notera que la priorité à la lecture et à l'écriture à l'école primaire en reste une jusqu'au cycle 3 : en CM1 et CM2, « la lecture et l'écriture continuent d'être enseignées avec toute l'attention nécessaire, en veillant à consolider les automatismes (dictée quotidienne sous ses différentes formes, copie de leçons) et en poursuivant le développement de la compréhension et de la production, à l'oral comme à l'écrit. L'étude de la langue fait l'objet d'enseignements soutenus et réguliers pour renforcer les compétences des élèves. »

Au cycle 4, particulièrement si l'on enseigne en classe de 3^e, on prendra connaissance du nouveau programme du français au lycée, notamment pour ce qui concerne l'étude de la langue en seconde et en première.

Ces différents éléments concernent l'amont et l'aval du collège : ils sont de nature à favoriser la continuité pédagogique dans notre discipline, de la fin de l'école élémentaire jusqu'au lycée. Ils visent à construire le parcours d'un lecteur autonome, maîtrisant de mieux en mieux la langue écrite et orale.

Test de positionnement en sixième et accompagnement personnalisé

Les acquis des élèves entrant en 6^{ème} ont été évalués avant les congés d'automne, afin d'aider les professeurs à répondre aux besoins de chaque élève.

Des outils et ressources sont réunis sur une page d'Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>

Des fiches pour l'accompagnement sont progressivement publiées :

- [Comprendre un texte littéraire](#)
- [Écouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu](#)
- [Maîtriser la forme des mots en lien avec la syntaxe](#)
- [Acquérir la structure et le sens des mots](#)
- [Identifier les constituants d'une phrase simple](#)
- [Reconnaître le verbe, son fonctionnement et sa morphologie](#)

La réforme du lycée et du baccalauréat

Cette année marque le début de la mise en œuvre des nouveaux programmes de seconde et de première, conformément aux arrêtés du 17 janvier 2019 fixant les programmes des enseignements communs, de spécialité et optionnels pour les classes de seconde et de première de la voie générale et technologique – JORF n°0017 du 20 janvier 2019 et [BO spécial n°1 du 22 janvier 2019](#).

En première, le programme national d'œuvres pour l'enseignement de français pour l'année scolaire 2019-2020 a été publié au [BOEN du 4 avril 2019](#). La note de service DGESCO du 23 juillet 2019 (communiquée le 26 juillet sur liste de diffusion à tous les professeurs de lycée) définit les modalités de renouvellement du programme national de douze œuvres en classe de Première : pour l'année scolaire 2020-2021, ce sont la poésie et le théâtre qui feront l'objet d'une nouvelle liste limitative d'œuvres, non encore publiée.

La note de service n°2019-042 du 18 avril 2019 relative aux épreuves anticipées obligatoires et épreuve orale de contrôle de français est parue au [BO n°17 du 25 avril 2019](#).

On consultera sur Eduscol deux [exemples de sujets zéro](#), portant sur une dissertation (voie générale) et sur une contraction de texte suivie d'un essai (voie technologique).

De nombreuses questions sur la mise en œuvre de ce programme et sur les futures EAF sont adressées à l'inspection de lettres et nous vous en remercions. Les réponses apportées seront mises à la disposition de tous sur notre site académique : <http://lettres-lca.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>. Tous les professeurs de lycée de l'enseignement public et de l'enseignement privé seront convoqués à la demi-journée de formation institutionnelle organisée par bassins entre fin novembre et début décembre 2019 ; cette demi-journée constituera un temps fort de l'accompagnement des équipes.

Quelques ressources et documents officiels sur le nouveau baccalauréat

Sur Eduscol, la page *Vers le bac 2021* rassemble toute l'information officielle, notamment les réponses aux questions les plus fréquentes.

- <http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>
- http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/96/2/Questions_reponses_bac_2021_921962.pdf
- [Calendrier des épreuves \(mis à jour du 12 septembre 2019\)](#)
- [Le contrôle continu au lycée général](#)
- [Le contrôle continu au lycée technologique](#)
- [Les coefficients des épreuves du baccalauréat général](#)
- [Les coefficients des épreuves du baccalauréat technologique](#)
- [les volumes horaires et les modalités d'organisation des nouvelles épreuves et du contrôle continu](#)
- [Conservation des notes entre les prochaines sessions du baccalauréat](#)
- [Charte pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens \(17 janvier 2019\)](#)
- [Site eduscol pour l'orientation du lycée à l'enseignement supérieur](#)

Littérature en Terminale L

Le programme pour la classe terminale de la série littéraire, paru au [BOEN n°11 du 19 avril 2018](#) est maintenu jusqu'à son terme, que constitueront les épreuves des sessions de juin et de septembre 2020.

Humanités, littérature et philosophie

On trouve sur EDUSCOL, <https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html> quatre exemples de sujets zéro correspondant à l'épreuve que passeront en fin de classe de première les candidats ne poursuivant pas jusqu'en terminale l'enseignement de spécialité HLP (année 2019-2020, épreuve comptant pour le baccalauréat 2021). Deux exemples de sujets sont proposés sur chacun des deux thèmes de première, l'art de la parole et les représentations du monde. La définition de l'épreuve (objectifs, structure, notation) est parue au [BOEN du 25 avril 2019](#).

Une nouvelle journée de formation sur cet enseignement sera proposée en cours d'année ; un courrier en avertira les professeurs.

Le programme de Terminale est paru au [BOEN spécial n°8 du 25 juillet 2019](#) : semestre 1 : « La recherche de soi » ; semestre 2 : « L'Humanité en question ». La définition de l'épreuve de terminale n'est pas publiée à ce jour.

Cinéma

En Terminale L, un nouveau film entre au programme : **Cléo de 5 à 7** (1962) d'Agnès VARDA. Le film d'animation de M. Dudok de Wit **La Tortue Rouge** (2016) et **Les Lumières de la Ville** (1931) de Chaplin demeurent pour cette ultime année (cf : BO du 2 mai 2019). Une formation sur les nouveaux programmes de cinéma au lycée aura lieu les 14 et 15 novembre ; le 3 décembre une journée est organisée autour du film d'A. Varda.

Théâtre

Les œuvres et les thèmes de référence de la spécialité théâtre de Terminale de la série Lettres pour l'année scolaire 2019-2020 et pour la session 2020 sont publiés dans le Bulletin officiel n°18 du 2 mai 2019 : la nouvelle œuvre au programme est la pièce de Wajdi Mouawad *Tous des oiseaux*. Les deux autres œuvres au programme restent *Britannicus* de Racine et *Woyzeck* de Büchner dans la traduction de P. Ivernel et P. Pavis (Gallimard, Folio Théâtre).

Les nouveaux programmes d'enseignement d'option et de spécialité, en vigueur depuis la rentrée 2019 en Seconde et en Première, sont publiés dans le Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019 et dans le Bulletin officiel spécial n°8 du 25 juillet 2019.

Les épreuves de spécialités de fin de Première pour les élèves qui renoncent à la spécialité théâtre sont disponibles dans le bulletin officiel n°17 du 25 avril 2019.

Les épreuves de Terminale pour la session 2021 ne sont pas encore publiées.

Le nouveau thème au programme du BTS

Le premier thème « Seuls avec tous » est maintenu. Le nouveau thème « À toute vitesse ! » a été publié au BO [n°10 du 7 mars 2019](#).

Une formation aura lieu dans le courant du mois de janvier 2020.

Les œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique au lycée

L'ensemble des informations relatives à l'enseignement de l'histoire des arts est disponible à l'adresse académique suivante :

<http://histoire-des-arts.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Vous y trouverez par ailleurs les nouvelles modalités pour la certification complémentaire en histoire de l'art, publiées au B.O. du 16 juillet 2019.

AIR et projets de la Villa Gillet (lecture, écriture, auteurs)

Le partenariat noué entre le rectorat et la Villa Gillet en 2007 a fait ses preuves. Année après année ce sont des centaines de jeunes, lycéens ou apprentis, qui sont inscrits dans les AIR. Les programmes actuels des différentes voies qui accueillent des lycéens ou des apprentis confirment plus que jamais ce dispositif qui, par ses modalités, s'inscrit pleinement dans la réalité de la formation. Toutes les actions menées dans le cadre des AIR contribuent à la construction de sujets lecteurs – capables de choisir une œuvre, de l'apprécier et d'en justifier le choix – inscrits dans la réalité littéraire de leur temps. A suivre sur <http://daac.ac-lyon.fr/index.php> et auprès d' Alexandre Simon, professeur relais (04.78.27.02.48, <http://www.villagillet.net>).

Les Langues et Cultures de l'Antiquité

1- L'enseignement optionnel LCA :

- Arrêté du 31 décembre 2018 relatif à l'enseignement optionnel de Langues et cultures de l'Antiquité - épreuves à compter de la session 2021 : modification - NOR : MENE1836125A - BO n°6 du 7 février 2019
- [Un nouvel élan pour le latin et le grec au collège et au lycée général et technologique](#)

2- L'enseignement de spécialité Littérature ; Langues et Cultures de l'Antiquité :

- Les programmes ont été publiés :
 - http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/95/2/1e_Litterature_langues_et_cultures_de_l_Antiquite_1018952.pdf
 - https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/14/8/spe582_annexe_1063148.pdf
- Des ressources sont régulièrement mises en ligne qui concernent pour l'instant les programmes de seconde (enseignement optionnel) et de première (enseignement optionnel et de spécialité).
- Un portail national dédié aux LCA sera bientôt en ligne : *Odysseum*.

3- PNF et festival

- Comme l'année passée, le plan national de formation « Les Rendez-vous de l'Antiquité de Lyon » aura lieu en mars, les 25, 26 et 27. Le programme est en cours d'élaboration. Cette édition se tiendra dans les locaux de l'Université Lyon III Jean Moulin.
Le PNF est adossé au Festival Européen Latin-Grec qui célèbre, lors de cette édition, *Les Métamorphoses* d'Apulée.

Récapitulatif des textes / circulaires / arrêtés en vigueur régissant les cours de LCA au collège et au lycée :

- L'arrêté du 25 janvier 2018 rappelle que *« Conformément aux textes en vigueur, le chef d'établissement confie les heures d'enseignement de LCA aux enseignants de lettres classiques qui ont tous reçu la formation nécessaire pour dispenser l'enseignement du français, du latin et du grec. »*
- La note de service n° 2018-041 du 19 mars 2018 informant de la création d'une nouvelle certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » est parue au *Bulletin officiel* n° 12 du 22 mars 2018.
- Les collègues intéressés par cette certification ont jusqu'au 8 novembre 2019 pour s'inscrire à la session 2020 à l'adresse suivante :
<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portail/login>
- Le rapport *Les humanités au cœur de l'école* par Pascal Charvet, inspecteur général de l'Éducation nationale honoraire et David Bauduin, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique (aujourd'hui IGESR) a été publié le 05 février 2018

La formation

Les professeurs stagiaires

Les professeurs stagiaires de Lettres de l'enseignement public ont été accueillis par les autorités académiques le 27 août 2019 au Théâtre des Célestins ; les professeurs stagiaires de l'enseignement privé l'ont été quelques jours avant. Le 27 août 2019 après-midi, les IA-IPR de Lettres ont tenu la réunion d'accueil pour les stagiaires de Lettres du

public au collège La Tourette. Les deux jours suivants ont été consacrés à une formation à la prise de poste dispensée par nos collègues de l'INSPE.

2019-2020	PUBLIC	PRIVE
EFFECTIF TOTAL	72	27
LC	6	2
LM	66	25

Sauf cas particuliers, les professeurs stagiaires suivent une formation en alternance à mi-temps, qui comporte un volet en établissement (tutorat) et un volet hors établissement (INSPE, DFIE). Tous les stagiaires sont susceptibles de recevoir la visite d'un IA-IPR. Tous recevront les visites d'un formateur INSPE et d'un chargé de mission d'inspection.

Ils sont évalués par leur chef d'établissement, par leur tuteur établissement et par leur tuteur universitaire. Les deux premiers rédigent des rapports sur l'application ASTUCE. L'avis des IA-IPR se fonde sur ces rapports et, le cas échéant, sur leurs visites.

Nous remercions sincèrement les professeurs qui ont accepté d'assurer les missions de tutorat. Une réunion des tutrices et tuteurs de Lettres du public a eu lieu le mercredi 25 septembre 2019 à 13h30 au collège de La Tourette, avec les IA-IPR de Lettres. Ont été abordés les points suivants : responsabilités du tuteur, cahier des charges, modalités de formation et d'évaluation des stagiaires. Pour les nouvelles tutrices et les nouveaux tuteurs, deux demi-journées de formation supplémentaires auront lieu.

Les professeurs du second degré

Les inscriptions aux concours et examens professionnalisés de recrutement d'enseignants du second degré (Agrégation, Capes, Capeps, Capet et CAPLP), de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de conseillers d'orientation - psychologues (COP) de la session 2019 sont désormais closes.

Les formations aux concours internes se déroulent comme les années précédentes, organisées par M. Fabrice Carnet pour la préparation au CAPES interne ainsi que par Mme Estelle Pianese et M. Alexis Gelas pour les concours internes des agrégations de Lettres Modernes et Classiques.

Certifications complémentaires : un nouveau BO

Les professeurs qui souhaitent passer **une certification complémentaire dans les domaines du Français Langue Seconde, du cinéma-audiovisuel, du théâtre, des LCA et de l'Histoire des arts** trouveront les modalités de cet examen dans le [BOEN n°30 du 25 juillet 2019](#). Les certifications complémentaires sont désormais ouvertes, à l'exception des LCA, aux enseignants des 1° et 2d degrés ainsi qu'à des enseignants contractuels du public comme du privé. Il convient de consulter le bulletin d'informations rectorales (BIR) n°5 du 8 octobre 2019 pour s'inscrire (date-limite le **8 novembre**). Catherine Lachnitt pour le FLS ou le cinéma et Vincent Tuleu pour le théâtre restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour l'ASH, la nouvelle certification CAPPEI - Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée remplace le CAPA-SH et le 2CA-SH.

La campagne d'inscription au CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) pour la session 2020 est désormais close. Sylvie Mortellaro, qui préside ce certificat, reste à votre disposition pour d'éventuelles informations.

Les textes officiels et les rapports de jury de ces diverses certifications sont consultables sur le site académique onglet « Examens et concours », rubrique « Certifications des premiers et second degré ».

Le Plan académique de formation est à la disposition des professeurs sur le site académique de Lyon à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/paf/enseignants>

Rappelons qu'il convient d'élargir la lecture du Plan de formation aux rubriques transversales, culturelles et artistiques, qui proposent des formations liées aux Lettres.

Toutes les informations pour l'inscription et le suivi des candidatures sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ac-lyon.fr/cid96410/personnels-enseignants-education-orientation-titulaires.html>

Ressources et documents

Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site Lettres de l'académie Lyon :

<https://www2.ac-lyon.fr/enseignement/lettres/>

Mentionnons quelques nouvelles ou récentes ressources numériques nationales, parmi d'autres :

Le portail national des ressources en Lettres est accessible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/lettres/>

Des ressources d'accompagnement des programmes de 2015 pour le collège et des outils d'aide à l'évaluation du socle commun en français continuent à être publiés sur :

<http://eduscol.education.fr/pid34186/francais.html>

Pour suivre le processus de mise en ligne de ces ressources, vous pouvez vous abonner à la liste de diffusion en envoyant un message vide sans objet à : ressources-programmes-2016-subscribe@education.gouv.fr

Organisation de l'inspection pédagogique régionale de Lettres

Nous joignons à cette lettre les secteurs propres à chaque IA-IPR.

Nous vous invitons à écrire directement à l'inspecteur du secteur indiqué. Vous pouvez aussi adresser un courriel au secrétariat des IA-IPR (ipr@ac-lyon.fr), qui se chargera de le transmettre.

Cette année, dix professeurs sont chargés de mission d'inspection aux côtés des IA-IPR de Lettres : Mesdames Claire Augé, Géraldine Dutruel, Sophie Lefebvre, Claire Mangin, Laurence Paulet, Estelle Pianese, Anne Testeil et Messieurs Fabrice Carnet, Pascal Lavergne, Eric Millot.

Nous vous invitons à utiliser votre boîte électronique professionnelle et à la consulter pour les informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Nous demeurons à votre entière disposition et nous vous souhaitons à nouveau une excellente année scolaire.

Catherine Lachnitt,
Sylvie Mortellaro,
Marie Musset,
Nicolas Desormonts,
Michel Figuet,
Vincent Tuleu